Régulateur de croissance des plantes

Accel®

Solution

GARANTIE:
N-(Phénylmethyle)-1H-purine-6-amine 1,80%
Gibbérelline A_4A_7 . . . . . 0,18%

COMMERCIAL
N° d'enregistrement: 24593 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

INDEX:

1.0 Premiers Secours
2.0 Précautions
3.0 Mode D'Emploi
- 3.1 Informations Générales
- 3.2 Instructions Concernant l'application
- 3.3 Instructions Concernant le Mélange
- 3.4 Table de Conversion du Dosage d' Accel
- 3.5 Compatibilitié avec d'autres Produits Chimiques
- 3.6 Considérations Particulières

4.0 Élimination
5.0 Avis À L'Utilisateur
6.0 Avis A L'Acheteur

ATTENTION POISON
AVERTISSEMENT
PRODUIT IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

1.0 PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion, faire vomir immédiatement et obtenir des soins médicaux d'urgence ou contacter un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu' on cherche à obtenir une aide médicale.

2.0 PRÉCAUTIONS

PRODUIT IRRITANT POUR LES YEUX. Empêcher tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas contaminer les étangs, lacs, rivières et cours d'eau.

3.0 MODE D'EMPLOI

3.1 Informations Générales

Avec comme ingrédients actifs la gibbérelline A_4A_7 et la benzyladénine, Accel est formulé tout particulièrement pour l'éclaircissage des pommiers. L'effet recherché s'obtient avec une ou deux applications de la dose recommandée d'Accel aprés la période de floraison. Outre l'éclaircissage, Accel peut également accroître la taille des fruits pour certaines variétés.

3.2 Instructions Concernant l'application

NE PAS appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.

NE PAS utiliser d'acide naphtalène acétique (ANA) dans un programme d'éclaircissage Accel.

Procéder à une ou deux applications de 1,5 à 4 litres d'Accel par hectare, lorsque les fleurs centrales mesurent entre 5 et 10 mm de diamètre environ. (REMARQUE: Cette période peut se prolonger de 7 à 21 jours environ après la pleine floraison selon la variété de pomme et les conditions météorologiques locales.)

Consulter les dosages d'Accel recommandés dans la TABLE DE CONVERSION. Ne pas dépasser 76 grammes de N-(Phénylméthyle)-1H-purine-6-amine (4 litres d'Accel) par hectare par application. **Consulter le spécialiste local en agriculture des Valent BioSciences Corporation, le vulgarisateur ou le conseiller agricole pour connaître les doses plus particulièrement préconisées pour les variétés de pommes de la région concernée.**

Accel doit être appliqué à raison de 500 à 2000 litres de solution pour vaporisation finale par hectare. Comme avec la plupart des régulateurs de croissance, le moment choisi et la quantité totale d'ingrédients actifs en grammes par hectare sont les deux facteurs essentiels qui déterminent l'ampleur du résultat. Il faut cependant maintenir la quantité d'eau utilisée par hectare à un niveau permettant d'assurer que les arbres soient recouverts complétement et de façon uniforme, tout en évitant une élimination excessive du produit. Employer un matériel de pulvérisation étalonné de manière à garantir la couverture uniforme des feuilles et des fruits qui se développent, surtout vers la moitié supérieure de l'arbre. Appliquer tôt le matin ou tard l'aprés-midi, lorsque les choses sèchent moins vite, de façon à garantir l'absorption voulue.

3.3 Instructions Concernant le Mélange

Ajouter la quantité nécessaire d'Accel dans un réservoir pour pulvérisation à moitié rempli d'eau. Remuer tout en amenant le volume total d'eau au niveau requis. Toute nouvelle solution doit être mélangée uniquement dans un réservoir vide et propre, et utilisée dans les 24 heures qui suivent.

SPECIMEN

3.4 Table de conversion du dosage d'Accel

grammes a.i. / hectare*	litres d'Accel / ha
30	1,5
38	2,0
48	2,5
57	3,0
67	3,5
76	4,0

* grammes de N-(Phénylméthyle)-1H-purine-6-amine

3.5 Compatibilité avec d'autres Produits Chimiques

Aucune information n'est disponible concernant la compatibilité avec d'autres produits antiparasitaires pour le mélange en réservoir de pulvérisation. Pour toutes questions de compatibilité particulières, consulter le spécialiste local en agriculture des Valent BioSciences Corporation, le vulgarisateur ou le conseiller agricole.

NE PAS mélanger en réservoir avec d'acide naphthalène acétique (ANA).

3.6 Considérations Particulières

L'efficacité de l'éclaircissage chimique dépend en grande partie des conditions ambiantes avant, pendant et aprés la pulvérisation, ainsi que de la vigueur ou de la santé des arbres. Des températures élevées ou des périodes nuageuses précédant ou suivant la pulvérisation peuvent entraîner un plus grand degré d'éclaircissage. Les arbres affaiblis par la maladie ou simplement endommagés s'éclaircissent plus facilement que les arbres sains. Il faut donc utiliser des doses réduites sur les arbres moins vigoureux.

Les applications d'Accel sont plus efficaces lorsque la température ambiante se situe entre 21 et 24°C. Ne pas pulvériser lorsque la température tombe en dessous de 16°C ou dépasse 27°C.

4.0 ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément a la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

5.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

6.0 AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur le label de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

04-3538/R3 © Valent BioSciences Canada, Ltd., May 2001
Valent U.S.A. Corporation
P.O. Box 8025
Walnut Creek, CA 94596-8025
1-800-6-VALENT - www.valent.com